

FDA AUDIT
Commissaire aux Comptes

S.A. S.C.I.C. NOUVEAU MONASTERE

54, Place de l'église temple
26150 SAINTE CROIX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

S.A. S.C.I.C. NOUVEAU MONASTERE

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2024**

Aux Associés

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la S.A. S.C.I.C. NOUVEAU MONASTERE, relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2024**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Groupement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Valence, le 18 mars 2025.

Cabinet FDA AUDIT

Olivier Sachet

Commissaire aux comptes



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement	3 358	3 358				
	Frais de développement	8 080	8 080				
	Concessions, brevets et droits similaires	9 664	9 261	403	2 310	1 907	82.57
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	310 165	48 745	261 420	267 813	6 394	2.39
	Installations techniques, matériel et outillage	39 915	35 726	4 189	5 012	823	16.42
	Autres immobilisations corporelles	286 220	147 458	138 762	133 713	5 049	3.78
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	3 600		3 600	3 600		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	12 654		12 654	12 279	375	3.05
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	90		90	90		
Total II		673 745	252 628	421 118	424 818	3 700	0.87
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	12 350		12 350		12 350	
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	15 900		15 900	14 052	1 847	13.15
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	19 313		19 313	22 233	2 921	13.14
	Autres créances	11 490		11 490	7 994	3 496	43.74
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	87 440		87 440	100 146	12 706	12.69
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	146 492		146 492	144 426	2 066	1.43
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	5 250		5 250	6 000	750	12.51
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		825 487	252 628	572 859	575 243	2 384	0.41

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2024	Exercice N-1 31/12/2023	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 70 200) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	70 200	70 400	200	0.28
	Réserves				
	Réserve légale	2 077	2 077		
	Réserves statutaires ou contractuelles	67 167	67 167		
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	60 405	5 439	54 966	NS
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 067	54 966	56 033	101.94
	Subventions d'investissement Provisions réglementées	165 677	174 341	8 664	4.97
	Total I	245 783	253 580	7 797	3.07
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées	11 600	11 600		
	Total II	11 600	11 600		
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	187 147	228 098	40 951	17.95
	Concours bancaires courants		800	800	100.00
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	47 329	38 780	8 549	22.05
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	33 236	11 443	21 793	190.45
	Dettes fiscales et sociales	46 660	29 923	16 737	55.93
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	1 103	1 020	84	8.22
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	315 476	310 063	5 413	1.75
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	572 859	575 243	2 384	0.41

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

169 651

122 916

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2024 12			Exercice N-1 31/12/2023 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	55 420		55 420	47 107	8 313	17.65
Production vendue de biens						
Production vendue de services	432 580		432 580	371 668	60 912	16.39
Chiffre d'affaires NET	488 000		488 000	418 775	69 226	16.53
Production stockée						
Production immobilisée			23 027	9 053	13 974	154.36
Subventions d'exploitation			8 664	8 664		
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits			109	164	55	33.38
Total des Produits d'exploitation (I)			519 800	436 655	83 145	19.04
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises			34 915	29 677	5 238	17.65
Variation de stock (marchandises)			1 847	4 767	6 614	138.75
Achats de matières premières et autres approvisionnements			64 966	64 206	759	1.18
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)			12 350		12 350	
Autres achats et charges externes *			112 978	100 264	12 714	12.68
Impôts, taxes et versements assimilés			7 839	8 461	622	7.35
Salaires et traitements			217 979	206 212	11 767	5.71
Charges sociales			56 630	40 582	16 048	39.54
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			35 200	36 463	1 263	3.46
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			526	281	245	87.33
Total des Charges d'exploitation (II)			516 836	490 913	25 922	5.28
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			2 964	54 258	57 223	105.46
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2024 12	31/12/2023 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	379	130	249	192.54
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	379	130	249	192.54
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	2 545	3 040	494	16.26
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	2 545	3 040	494	16.26
2. Résultat financier (V-VI)	2 166	2 910	744	25.56
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	798	57 168	57 966	101.40
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	740	3 729	2 989	80.16
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	740	3 729	2 989	80.16
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	471	1 527	1 056	69.14
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII	471	1 527	1 056	69.14
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	269	2 202	1 933	87.81
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	520 919	440 514	80 405	18.25
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	519 852	495 480	24 372	4.92
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 067	54 966	56 033	101.94

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 572 858.98 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 488 000.36 Euros et dégageant un bénéfice de 1 066.52 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

De nombreux travaux ont été déjà lancés sur fonds propres depuis 2011 valorisant le bâtiment.

En lien avec le bail à construction signé en 2014 avec l'association propriétaire, la SCIC SA

Nouveau Monastère a une obligation de travaux.

Le coût des travaux est de 27 657€ sur l'exercice dont une production immobilisée de 23 027 € a été constatée sur cet exercice.

La société n'a pas eu sur 2024 de nouvelle souscription de titres participatifs.

De nouveaux sociétaires sont entrés au capital et d'autres sorties portant celui-ci à 70 200 €.

Deux événements forts en transition énergétique en 2024

- Construction bâtiment pour installation chaudière bois déchiquetée avec l'ensemble du réseau de chaleur raccordé au monastère et en attente dans la salle des Antonins. Montage en tiers financeurs avec la SCIC DWATTS. Montant de l'investissement 190 K€ par DWATTS. DWATTS loue, depuis avril 2024, de la chaleur à l'ancien monastère et assure l'entretien et le bon fonctionnement de l'ensemble et la livraison des plaquettes.

Remboursement sur 15 ans avec une part fixe et une part variable (plaquette forestière) - Intérêt de remboursement environ 5 % soit environ 24 K€ par an. A la fin du remboursement l'ensemble des équipements sont propriétés de la SCIC nouveau Monastère

Maintien de la chaudière fuel et stock de fuel pendant 3 ans à hauteur de 3 k€ en cas de besoin.

- Mise en place d'une ombrière photovoltaïque par Acoprev. Un bail civil est signé avec Acoprev sur 3 x 10 ans pour la location d'un espace. Depuis juillet 2024, la Scic Nouveau Monastère reçoit un loyer symbolique d'occupation de 364 € par an (2€ par m² de panneaux soit 182 m² au total). L'électricité produite (environ 20 % des besoins de la SCIC) est propriété d'Acoprev. Acoprev fait bénéficier de cette production électrique au tarif négocié inférieur aux tarifs d'état + 3 producteurs - stockeurs d'électricité de la vallée revendent via Acoprev leur production stockée au monastère au même tarif négocié. Sur l'année une économie d'environ 500 € devrait être réalisée par la Scic. In fine les ombrières et les panneaux seront propriété de la Scic.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement	11 438		
TOTAL	9 664		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	310 165		
Constructions sur sol propre	37 768		3 196
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	249 867		27 657
Installations générales agencements aménagements divers	11 457		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	609 257		30 853
TOTAL	3 600		
Autres participations	12 279		375
Autres titres immobilisés	90		
Prêts, autres immobilisations financières	15 969		375
TOTAL	646 328		31 227
TOTAL GENERAL			

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement	TOTAL			11 438	11 438
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			9 664	9 664
Constructions sur sol propre				310 165	310 165
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			1 049	39 915	39 915
Installations générales agencements aménagements divers				277 523	277 523
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			2 761	8 696	8 696
TOTAL			3 810	636 299	636 299
Autres participations				3 600	3 600
Autres titres immobilisés				12 654	12 654
Prêts, autres immobilisations financières				90	90
TOTAL				16 344	16 344
TOTAL GENERAL			3 810	673 745	673 745

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement	11 438			11 438
TOTAL	7 354	1 907		9 261
Autres immobilisations incorporelles	42 351	6 394		48 745
Constructions sur sol propre	32 755	3 541	571	35 726
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	117 572	21 968		139 540
Installations générales agencements aménagements divers	10 040	639	2 761	7 918
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	202 718	32 542	3 332	231 928
TOTAL	221 510	34 449	3 332	252 628
TOTAL GENERAL				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	1 907				
Constructions sur sol propre	6 394				
Instal.techniques matériel outillage indus.	3 541				
Instal.générales agenc.aménag.divers	21 968				
Matériel de bureau informatique mobilier	639				
TOTAL	32 542				
TOTAL GENERAL	34 449				

Etat des provisions

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	90	90	
Autres créances clients	19 313	19 313	
Personnel et comptes rattachés	1 949	1 949	
Taxe sur la valeur ajoutée	5 342	5 342	
Débiteurs divers	4 198	4 198	
TOTAL	30 893	30 893	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	187 147	41 322	92 630	53 195
Fournisseurs et comptes rattachés	33 236	33 236		
Personnel et comptes rattachés	15 379	15 379		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 197	22 197		
Taxe sur la valeur ajoutée	5 451	5 451		
Autres impôts taxes et assimilés	3 634	3 634		
Autres dettes	1 103	1 103		
TOTAL	268 147	122 322	92 630	53 195
Emprunts remboursés en cours d'exercice	40 951			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Il a été constaté pour la première année un stock de fioul et de petit équipements divers (montant global 8.6 K€)

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 821
Dettes fiscales et sociales	19 164
Total	28 984

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Charges à répartir sur plusieurs exercices

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais d'émission des emprunts	5 250	
Total	5 250	

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

En lien avec le bail à construction signé en 2014 avec l'association propriétaire, la SCIC SA Nouveau Monastère a une obligation de travaux dans une durée de 7 ans (+2 ans optionnels) à la date de signature du dit bail pour investir en conséquence et réaliser les points suivant :

- Réfection des toitures de la partie ancien monastère,
- Reprise des menuiseries extérieures,
- Drainage de la cour,
- Mise aux normes sécurité incendie.

Dans le cadre de l'emprunt de 240 000€ au près du Crédit Coopératif, une hypothèque conventionnelle a été signée. Cette hypothèque conventionnelle conférée par la SCIC SA NOUVEAU MONASTERE en sa qualité de preneur au bail à construction consenti par l'association LE MONASTERE DE SAINTE-COIX reçu au terme de l'acte reçu par Me SANNIER le 24 février 2014 pour une durée de 21 ans (01/02/2014 au 31/01/2035) en 2ème rang à hauteur de 240 000€ en capital et intérêts, frais, commission et accessoires sur le bail à construction et les constructions à édifier.

Toujours en lien avec cet emprunt, un engagement financier a été conclu entre la SCIC SA NOUVEAU MONASTERE et le Crédit Coopératif. Ainsi, le taux d'intérêt pour être immédiatement majoré de 0.50% l'an si la Banque venait à constater, à une date anniversaire de la signature du présent contrat de prêt, que les mouvements créditeurs enregistrés sur les comptes de l'Emprunteur ouvert sur ses livres ont représenté, au cours de l'exercice comptable écoulé de l'Emprunteur, moins de 80% de son chiffre d'affaires sur ce même exercice. En pareille hypothèse, l'augmentation de taux, appliquée pour toute la durée résiduelle du prêt, sera notifiée par la Banque à l'Emprunteur, qui lui communiquera à cette occasion le nouveau TEG applicable ainsi que, un nouveau tableau d'amortissement.

Il existe un engagement de paiement de l'installation du dispositif de chaleur chaudière à bois déchetés soit approximativement un montant de 14.25 années * 14 766€ = 210 415€ (montant estimation)

Engagements reçus

FDA AUDIT

Commissaire aux Comptes

S.A. S.C.I.C. LE NOUVEAU MONASTERE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Assemblée d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024

Aux associés,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Fait à VALENCE, le 18 mars 2025


Olivier SACHET
Commissaire aux Comptes

